

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 mars 2023

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

---- L'an deux mille vingt-trois
le 2 mars 2023 à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 20 février 2023

DCM N° 12/2023

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

7-1

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Affiché le
ID : 004-210400131-20230310-2023DCM12-BF

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice
et **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

0 pouvoir

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET GENERAL

--- Le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. René AVINENS, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2022, dressé par M. René AVINENS, Maire, sorti au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES :	663 119.36€	RECETTES : 623 106,06€
Opérations d'ordre	2700	2 700
Opérations réelles	660 419.36	620 406.06
Résultat bilan N-1)	//	126 356.61 €
Excédent de fonctionnement reporté = 86 343.31 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES :	113 772.11 €	RECETTES : 110 093.9 €
Opérations d'ordre	3810.48	3810.48
Opérations réelles	109 961.63	106 283.42
Résultat bilan N-1	//	600 451.77 €
Excédent d'investissement reporté = 596 773.56 €		
RESTES A REALISER		
	38 000	130 533.39

2) - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 004-210400131-20230310-2023DCM12-BF

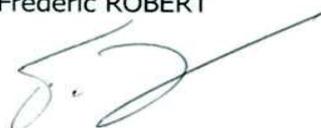
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.